

the Geneva library to the World Health Organization would still be allowed.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services) pointed out that the World Health Organization had its headquarters in the same building as the Geneva library, and that it would be necessary to alter existing arrangements if it were to move.

Mr. BURGER (Netherlands) agreed that the Geneva library might be able to allow the loan of medical books to the World Health Organization.

The CHAIRMAN asked the Committee to take a decision on the proposal put forward by the Chairman of the Advisory Committee with regard to the Geneva library.

There being no objection, the Committee adopted the proposal.

Mr. LEBEAU (Belgium) recalled that the transfer of the library services to the Department of Public Information had been effected in the course of the year in spite of criticism by certain delegations at the previous session of the General Assembly. His delegation thought that the conclusions reached by the management survey on that point had prevailed over the opinion of the Fifth Committee.

He hoped that such a thing would not occur again and that the Secretary-General would take into account the Committee's point of view, as such a practice would gravely undermine the confidence which delegations should have in the Secretary-General.

The Committee adopted, by 36 votes to none, with no abstentions, paragraph 135 of the Advisory Committee's report.

The meeting rose at 1.10 p.m.

HUNDRED AND THIRTY-SEVENTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Wednesday, 20 October 1948, at 3 p.m.*

Chairman : Mr. L. Dana WILGESS, Canada.

61. Continuation of the consideration of the budget estimates for the financial year 1949 (A/556, A/598)

PART III, SECTION 16.

ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL SERVICES

The CHAIRMAN referred to paragraphs 151 to 155 of the second report of the Advisory Committee.

toujours les prêts de la bibliothèque de Genève à l'Organisation mondiale de la santé.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint, Chargé du Département des services administratifs et financiers) signale que l'Organisation mondiale de la santé siège dans le même bâtiment que la bibliothèque de Genève et qu'il conviendrait, si elle changeait de siège, de modifier les arrangements en vigueur.

M. BURGER (Pays-Bas) admet la possibilité pour la bibliothèque de Genève de consentir des prêts de livres sur les problèmes médicaux à l'Organisation mondiale de la santé.

Le PRÉSIDENT demande à la Commission de se prononcer sur la proposition formulée par le Président du Comité consultatif relative à la bibliothèque de Genève.

En l'absence d'objections, la Commission adopte cette proposition.

M. LEBEAU (Belgique) rappelle que le transfert des services de la bibliothèque au Département de l'information a été effectué dans le courant de l'année, malgré les critiques formulées par certaines délégations, lors de la précédente session de l'Assemblée générale. La délégation belge estime que, sur ce point, les conclusions de l'enquête relative au fonctionnement du Secrétariat ont prévalu sur l'opinion de la Cinquième Commission.

M. Lebeau espère qu'un tel fait ne se reproduira pas et que le Secrétaire général tiendra compte du point de vue de la Commission, car une telle pratique serait de nature à porter très sérieusement atteinte à la confiance que les délégations doivent avoir à l'égard du Secrétaire général.

Par 36 voix contre zéro, sans abstention, la Commission approuve le paragraphe 135 du rapport du Comité consultatif.

La séance est levée à 13 h. 10.

CENT-TRENTE-SEPTIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le mercredi 20 octobre 1948, à 15 heures.*

Président : M. L. Dana WILGESS (Canada).

61. Suite de l'examen des prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1949 (A/556, A/598)

TITRE III, CHAPITRE 16. SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Le PRÉSIDENT indique, au sujet des paragraphes 155 à 157 du deuxième rapport sur l'exercice

tee on Administrative and Budgetary Questions (A/598), and stated that the Assistant Secretary General in charge of the Department of Administrative and Financial Services or the Chairman of the Advisory Committee would be ready to answer any questions on the paragraphs under consideration.

Mr. BRUNSKOG (Sweden) approved of the proposals presented by the Advisory Committee and of the division of responsibilities recommended. The present re-organization, however, was to be regarded as an intermediary step which would lead in time, to a more complete re-organization and further reduction of the demands made by the Department on the budget. It was in that sense that his delegation would vote in favour of the report.

Mr. W. G. HALL (United States of America) indicated that the United States delegation did not approve of the form of the reorganization but expressed the opinion that the internal organization of the Secretariat was entirely a matter for the Secretary-General to decide, and declared his intention of voting in favour of the total estimate for the Department, as recommended by the Advisory Committee.

Mr. ASHA (Syria) said that his delegation was satisfied with the re-organization of the Department and would support the recommendations of the Advisory Committee. He asked how many employees would be dismissed from the service of the Department as a result of the changes, and whether posts could be found for them in other departments of the Secretariat.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services), replying to the Syrian representative said that about 40 posts were to be abolished, together with some temporary posts connected with the United Nations Appeal for Children.

Later in the meeting Mr. Price gave a more detailed reply, giving the number of employees whose services would no longer be required as 64; every effort would be made to find suitable posts for those persons elsewhere in the Secretariat.

Mr. LEBEAU (Belgium) recalled the remarks he had made during the general discussion of the budget estimates. The Bureau of Administrative Management and Budget assumed too great a measure of control over the financial and administrative functioning of the Secretariat as a whole. Furthermore, the Secretary-General

1948 du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/598), que M. Price, Secrétaire général adjoint chargé du Département des Services administratifs et financiers, ainsi que le Président du Comité consultatif, est prêt à répondre à toutes questions ayant trait aux paragraphes en question.

M. BRUNSKOG (Suède) approuve la proposition qui a été présentée par le Comité consultatif ainsi que la division des responsabilités que celui-ci recommande. Toutefois, ces mesures doivent être considérées comme une étape intermédiaire qui, avec le temps, aboutira à une réorganisation plus complète et à une nouvelle réduction des dépenses occasionnées par le Département des services administratifs et financiers. C'est dans cette conviction que sa délégation votera en faveur du rapport.

M. W. G. HALL (États-Unis d'Amérique) déclare que la délégation des États-Unis d'Amérique n'approuve pas cette forme de réorganisation. A son avis, la réorganisation intérieure du Secrétariat est une question qui relève exclusivement de la compétence du Secrétaire général. Il fait part de son intention de voter en faveur de l'adoption du montant total des prévisions pour le département, comme le recommande le Comité consultatif.

M. ASHA (Syrie) déclare que sa délégation est satisfaite de la réorganisation du département et appuiera les recommandations au Comité consultatif. Il demande combien d'employés seront, par suite des modifications apportées, privés de leurs postes dans ce département, et s'il est possible de les affecter à d'autres départements du Secrétariat.

En réponse au représentant de la Syrie, M. PRICE (Secrétaire général adjoint, chargé des Départements des services administratifs et financiers) indique qu'il sera procédé à la suppression d'environ 40 postes permanents, ainsi que de plusieurs postes temporaires qui avaient été créés pour l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance.

Un peu plus tard, au cours de la séance, M. Price fait une réponse plus détaillée et indique que le nombre des employés dont les services ne seront plus nécessaires s'élève à 64. On n'épargnera aucun effort pour trouver des postes convenables à ces personnes en d'autres services du Secrétariat.

M. LEBEAU (Belgique) rappelle les observations qu'il a déjà présentées au cours du débat général sur les prévisions de dépenses. Les services de l'Organisation administrative et du budget exercent, dans l'ensemble, un contrôle trop absolu sur le fonctionnement administratif et financier du Secrétariat. En outre, le Secrétaire général

seemed to be deviating from the lines laid down by the Fifth Committee, and an explanation would be welcome from the Chairman of the Advisory Committee and the Assistant Secretary-General concerning the effect on that aspect of the proposed re-organization.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services) replied that the Belgian representative appeared to be misinformed, and that the Bureau of Administrative Management and Budget did not exercise any undue measure of control over the departments of the Secretariat.

Mr. AGUIRRES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) gave a short explanation of the history of the re-organization of the Department in question. In 1947 the Fifth Committee had come to the conclusion that the machinery of the Department was too elaborate; individual members had expressed detailed criticisms, and the Advisory Committee had been invited to comment on the possible re-organization of the Department. The Secretary-General possessed the necessary authority to implement a plan of re-organization, and that authority would be assumed to have been delegated to the appropriate Assistant Secretary-General.

In 1948 the Secretary-General had presented his plan for re-organization, which proposed various changes, the most important of which were noted in paragraph 152 of the Advisory Committee's report.

It was not clear how the Secretary-General could be held to have varied from the line of conduct required by the Fifth Committee. It was a recognized convention that the Secretary-General was responsible for every act of every member of the Secretariat, and if the Belgian representative accepted that convention, his argument would be groundless.

Mr. ASHA (Syria) again expressed approval of the re-organization of the Department of Administrative and Financial Services, and hoped other departments would follow its example, particularly with respect to the economy achieved.

Mr. MACHADO (Brazil) recalled the assurance of the Assistant Secretary-General that the structure of the Department of Administrative and Financial Services could be reviewed the following year, if the modifications proved to be insufficient. It was not only the right, but the duty of the Assistant Secretary-General to introduce improvements during the course of the year. Those improvements were subject to the eventual approval of the General Assembly.

semble s'écarter de la ligne de conduite fixée par la Cinquième Commission, et M. Lebeau serait heureux que le Président du Comité consultatif et le Secrétaire général adjoint veuillent bien donner quelques explications au sujet de l'effet qu'aura à cet égard la réorganisation envisagée.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint, chargé du Département des services administratifs et financiers) répond que le représentant de la Belgique semble avoir été mal informé et que les Services de l'organisation administrative et du budget n'exercent point un contrôle trop absolu sur les départements du Secrétariat.

M. AGUIRRES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) expose brièvement l'histoire de la réorganisation du département en question. En 1947, la Cinquième Commission est arrivée à la conclusion que le mécanisme du département était trop compliqué. Certains membres de la Commission avaient formulé des critiques précises et le Comité consultatif avait été invité à présenter des observations sur une réorganisation éventuelle du département. Le Secrétaire général avait l'autorité nécessaire pour mettre en œuvre un plan de réorganisation et l'on doit penser que cette autorité a été déléguée au Secrétaire général adjoint compétent.

En 1948, le Secrétaire général a présenté son plan de réorganisation qui proposait diverses modifications dont les plus importantes sont indiquées au paragraphe 152 du rapport du Comité consultatif.

On ne voit pas bien sur quoi se fonde l'opinion que le Secrétaire général se serait écarté de la ligne de conduite fixée par la Cinquième Commission. Il est admis que le Secrétaire général est responsable de chacun des actes de chacun des membres du Secrétariat, et si le représentant de la Belgique l'admet lui aussi, son argument est dépourvu de tout fondement.

M. ASHA (Syrie) réitère qu'il approuve la réorganisation du Département des services administratifs et financiers. Il espère que d'autres départements suivront cet exemple, notamment en ce qui concerne les économies réalisées.

M. MACHADO (Brésil) rappelle les assurances données par le Secrétaire général adjoint, selon lesquelles la structure du Département des services administratifs et financiers peut être révisée au bout d'une année, si les modifications se révèlent insuffisantes. Le Secrétaire général adjoint a non seulement le droit mais le devoir de procéder à des améliorations au cours de l'année. Ces améliorations doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services) assured the Brazilian representative that the proposed plan of re-organization would be reviewed during 1949 and that all modifications introduced within his Department would automatically come before the Fifth Committee for approval during consideration of the 1949 budget.

Mr. LEBEAU (Belgium) requested the Assistant Secretary-General to clarify three points. Firstly he asked if it was true that the Bureau of Administrative Management and Budget had instructed the departments of the Secretariat to limit expenditure to 94 per cent of their budgetary allotments, and if so, on what authority the instruction had been issued.

Secondly, did there exist, in the Secretariat, an internal budget group in which the Assistant Secretaries-General could confer with the budgetary representatives concerning the administration of the budget, or were the Assistant Secretaries-General merely informed of decisions, from which they had only a formal right of appeal?

Finally, had the reduction of 225,000 dollars proposed for the budget of the Translation Division been decided upon in agreement with the representative of the service in question, or had it been made without the knowledge of the head of that Department?

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services) replied that, firstly, the limitation to 94 per cent of the budgetary allotment had been suggested by himself, discussed at a meeting of Assistant Secretaries-General, and put into effect by the Secretary-General. It could not be described as an instruction by the Bureau of Administrative Management and Budget.

Secondly, there was continuous consultation between himself and other Assistant Secretaries-General and between members of the Bureau of the Budget and members of departments; no action was taken in connexion with the budget without previous consultation with the department affected. The question concerning the formal right of appeal was not clear; a right of appeal certainly existed and was constantly exercised.

With regard to the third question, the Acting Assistant Secretary-General of the Department of Conference and General Services had been fully consulted about the proposed reduction in the budget of the Translation Division. The Assistant Secretary-General, Mr. Pelt, had been absent

M. PRICE (Secrétaire général adjoint, chargé du Département des services administratifs et financiers) assure le représentant du Brésil que les projets de réorganisation projetés seront revus au cours de l'année 1949 et que toutes modifications apportées au fonctionnement de son département seront automatiquement soumises à l'approbation de la Cinquième Commission au cours de l'examen du budget de 1949.

M. LEBEAU (Belgique) demande au Secrétaire général adjoint des précisions sur trois points. Il désire savoir en premier lieu s'il est exact que les services de l'Organisation administrative et du budget ont donné instruction aux départements du Secrétariat de limiter leurs dépenses à 94 p. 100 des crédits qui leur ont été affectés et dans l'affirmative, en vertu de quoi ces instructions ont-elles été données.

En deuxième lieu, existe-t-il au sein du Secrétariat un groupe intérieur s'occupant du budget, au sein duquel les Secrétaires généraux adjoints puissent discuter l'administration du budget avec les représentants des services budgétaires, ou bien se borne-t-on à tenir au courant les Secrétaires généraux adjoints, et lorsqu'ils ne sont pas d'accord sur tel ou tel point, disposent-ils seulement d'un droit d'appel?

Enfin, la réduction de 225.000 dollars proposée pour le budget de la Division de traduction a-t-elle été décidée en accord avec le représentant du service en question, ou a-t-elle été effectuée à l'insu du directeur de ce Département?

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) répond tout d'abord que la limitation à 94 p. 100 des crédits affectés a été suggérée par lui-même; elle a été discutée au cours d'une séance des Secrétaires généraux adjoints et mise en vigueur par le Secrétaire général: elle ne peut être considérée comme une directive des services de l'Organisation administrative et du budget.

En deuxième lieu, les Secrétaires généraux adjoints se consultent constamment, et des conférences ont lieu fréquemment entre les membres des services du budget et les membres des départements. Aucune mesure n'est prise en ce qui concerne le budget sans consulter au préalable le département intéressé. La question de savoir s'il existe formellement un droit d'appel n'est pas claire, mais il est certain que ce droit existe en fait, puisqu'on l'exerce constamment.

Enfin, pour ce qui touche à la troisième question, l'on a consulté officiellement le Secrétaire général adjoint par intérim du Département des Conférences et services généraux sur la réduction envisagée dans le budget de la division de traduction. Le Secrétaire général adjoint, M. Pelt,

at that time, making arrangements for the General Assembly session in Paris. In that case, as in the case of the other recommendations of the Advisory Committee, complete agreement had been reached within the Secretariat.

Mr. AGUIÑES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) replying to the suggestion made by the Belgian representative that the Bureau of Administrative Management and Budget exercised too much control over the Secretariat as a whole, compared the budgetary control exercised by that Bureau with the control of the treasury over the expenditure in different departments of a national Government. The measure of control accorded the United Nations budgetary authorities was probably less than in the case of national governments; such questions were debatable, and it had been seen that even the members of the Advisory Committee had not been in full agreement on the point, and the report of the Board of Auditors (A/557) showed a similar lack of unanimity.

Mr. JACKLIN (Union of South Africa) expressed appreciation of the re-organization that had resulted from the representations made in 1947, and hoped that the Assistant Secretary-General would carry the changes still further in 1949.

Mr. CAMPOS (Brazil) drew the Committee's attention to resolution 132 (VI) of the Economic and Social Council which recommended that the Secretary-General should be asked to report on international facilities for the promotion of training in public administration (E/777). He asked when that report would be ready and under what item of the General Assembly's agenda it would be considered.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services) said that the report was ready in English and would be available in both working languages in a few days' time.

The CHAIRMAN ruled that consideration should be given to the question whether or not the matter raised by the Brazilian representative should be classified as a new item, and therefore outside the competence of the Committee as defined in rule 89 of the rules of procedure, or whether the matter might be included in the discussion of an item already on the agenda. He would inform the Committee in due course of the conclusion reached on the question.

était absent à l'époque, s'étant rendu à Paris pour les préparatifs de la session de l'Assemblée générale. Sur cette question, tout comme pour les autres recommandations du Comité consultatif, il y a accord complet au sein du Secrétariat.

M. AGUINÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), en réponse au représentant de la Belgique qui estime que les Services de l'organisation administrative et du budget exercent un contrôle trop absolu sur l'ensemble du Secrétariat, compare ce contrôle à celui qu'exerce la trésorerie sur les dépenses des différents départements d'un Gouvernement national. Le contrôle confié aux autorités budgétaires de l'Organisation des Nations Unies est probablement moins strict que celui qui s'exerce dans le cas des Gouvernements nationaux; cette question prête à discussion, et l'on a pu se rendre compte que même les membres du Comité consultatif ne sont pas unanimes sur ce point; le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/557) témoigne lui aussi de cette absence d'unanimité.

M. JACKLIN (Union Sud-Africaine) exprime sa satisfaction au sujet de la réorganisation accomplie à la suite des observations présentées au cours de l'année 1947, et souhaite que le Secrétaire général adjoint continue à apporter des modifications pendant l'année 1949.

M. CAMPOS (Brésil) attire l'attention de la Commission sur la résolution 132 (VI) du Conseil économique et social; cette résolution recommande au Secrétaire général de préparer un rapport sur les mesures internationales propres à favoriser la formation professionnelle en matière d'administration publique (E/777). Il demande à quelle date le rapport sera prêt et sous quel point il sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) indique que le rapport est prêt en anglais et que l'on pourra se le procurer dans les deux langues de travail dans un délai de quelques jours.

Le PRÉSIDENT décide que le rapport devra en tous cas faire l'objet d'un examen, soit que la question soulevée par le représentant du Brésil soit considérée comme un nouveau point de l'ordre du jour et échappe donc à la compétence de la Commission telle qu'elle est définie dans l'article 89 du règlement intérieur, soit que la question soit introduite dans la discussion d'un point qui figure déjà à l'ordre du jour. Il tiendra la Commission au courant, le moment venu, de l'issue de la question.

In connexion with budgetary allotments for the Appointments and Staff Relations Division (A/556, section 16-11), Mr. HIBERT (Haiti) asked the Assistant Secretary-General what examinations had taken place in connexion with recruitment of United Nations staff during 1947 and 1948, and what programme had been prepared for such examinations to be held in 1949.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services) said that the programme of recruitment by examination was not yet fully implemented. Time would be required before he could give a detailed reply, but in 1948 four competitive examinations had been held for positions requiring language qualifications and one for general statisticians. In February 1949 it was intended that written examinations should be held in Latin America and India, in each of which regions it was hoped there would be some 400 candidates.

Mr. HIBERT (Haiti) said that, as Rector of the University in Haiti, he was particularly interested in the question. He suggested that universities in the regions concerned should be informed of the date and nature of any such examinations, so as to be able to prepare entrants. He would be glad to help in any way he could.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services) expressed his thanks for the helpful suggestion made by the representative of Haiti, which would be followed when future examinations were planned; any further suggestions in that connexion would similarly be welcomed.

The recommendations of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions concerning section 16 of the budget estimates for 1949 were adopted by 38 votes to none, with 2 abstentions.

62. Consideration of the proposal for the adoption of Spanish as one of the working languages (A/624, A/C.5/237, A/C.5/237/Corr. 1 and 2)

The CHAIRMAN recalled that, at a previous meeting, the representative of Uruguay had proposed that further consideration of the proposal to adopt Spanish as one of the working languages of the General Assembly should be postponed

A propos des crédits affectés à la Division du recrutement et des relations avec le personnel (A/556, tableau 16-11), M. HIBERT (Haïti) demande au Secrétaire général adjoint quels sont les examens qui ont eu lieu pour le recrutement du personnel de l'Organisation des Nations Unies en 1947 et 1948, et quels sont les programmes que l'on a prévus pour les examens de 1949.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) déclare que le programme établi pour le recrutement par examen, n'a pas encore été entièrement mis à exécution. Il lui faudra du temps pour préparer une réponse détaillée, mais quatre concours ont eu lieu en 1948 pour les postes exigeant des connaissances linguistiques et un autre concours pour les statisticiens-adjoints. En février 1949, on espère pouvoir procéder à des examens écrits en Amérique latine et aux Indes. On s'attend à ce que 400 candidats prennent part aux examens dans chacune de ces régions.

M. HIBERT (Haïti) déclare qu'il est particulièrement intéressé à cette question en tant que Recteur de l'Université de Haïti; il propose que les Universités dans les régions en question soient informées de la date et de la nature des examens projetés, afin de pouvoir préparer leurs candidats. M. Hibert est prêt à apporter son concours dans toute la mesure de ses moyens.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) remercie le représentant de Haïti pour sa proposition si utile, à laquelle il sera donné suite lors de la préparation des nouveaux examens. M. Price serait heureux de prendre note de toutes propositions de même genre qui pourraient lui être faites.

Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, relatives au chapitre 16 des prévisions de dépenses pour 1949 sont adoptées par 38 voix à zéro, avec 2 abstentions.

62. Examen de la proposition d'adoption de l'espagnol comme l'une des langues de travail (A/624, A/C.5/237, A/C.5.237/Corr.1)

Le PRÉSIDENT rappelle que le représentant de l'Uruguay a proposé au cours d'une séance antérieure que la Commission retarde l'examen de la proposition tendant à adopter l'espagnol comme l'une des langues de travail de l'Assemblée générale.

until the Secretariat had replied to certain questions which he had raised. Document A/C.5/237 contained those replies.

Mr. BLANCO (Cuba), supported by Mr. BERCKMEYER (Peru), Mr. MUÑOZ (Argentina) and Mr. ASHA (Syria), suggested that consideration of the proposal to adopt Spanish as a working language should be postponed until the Fifth Committee had examined the budget estimates of the Department of Conference and General Services.

Replying to a question raised by Mr. MACHADO (Brazil), the CHAIRMAN said that the item dealing with the proposal that Spanish should be adopted as a working language was a separate one from that relating to the consideration of the budgetary estimates of the Department of Conference and General Services.

After a brief discussion, the Committee decided to consider immediately the question of the adoption of Spanish as a working language of the General Assembly.

Mr. BERCKMEYER (Peru) said that his delegation strongly supported the Philippine proposal. He thanked the Secretariat for the report it had prepared and the Assistant Secretary-General in charge of Administrative and Financial Services for the interest he had shown in the matter. The report had helped representatives to arrive at a definition of the exact meaning of the terms «working language» and «official language». It would be useful, however, to know exactly what budgetary increase would be necessary if Spanish were adopted as a working language.

Mr. RODRIGUEZ FARRUCI (Uruguay) repeated the statements he had made on previous occasions regarding the adoption of Spanish as a working language, and referred representatives to the report of the Secretary-General (A/C.5/237) replying to certain questions he had asked. From that report it would be seen that, although Spanish-speaking nations represented one-third of the United Nations, any request made under rule 51 of the rules of procedure of the General Assembly for documents to be translated into Spanish could not be met owing to the fact that there were a large number of documents awaiting translation.

In that connexion, he called attention to paragraph 146 of the second report of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (A/598) stating that a reduction of 225,000 dollars in the budget of the Translation Division should be possible if there was a higher output per translator. He considered that the proposed reduction would not only have a serious effect on the production of docu-

mentary documents but also on the production of documents in the languages of the Secretariat. The document A/C.5/237 contained those replies.

M. BLANCO (Cuba), qu'appuient MM. BERCKMEYER (Pérou), MUÑOZ (Argentine) et ASHA (Syrie), propose de retarder la discussion de cette question jusqu'à ce que la Cinquième Commission ait examiné les prévisions de dépenses du Département des conférences et services généraux.

Le PRÉSIDENT, répondant à une question posée par M. Machado, représentant du Brésil, déclare que la proposition d'adopter l'espagnol comme l'une des langues de travail constitue un point tout à fait distinct, qui n'a rien à voir avec l'examen des prévisions de dépenses du Département des conférences et services généraux.

Après une brève discussion, la Commission décide de passer immédiatement à l'examen de la proposition tendant à adopter l'espagnol comme l'une des langues de travail de l'Assemblée générale.

M. BERCKMEYER (Pérou) déclare que sa délégation soutient énergiquement la proposition faite par la Délégation des Philippines. Il remercie le Secrétariat pour le rapport que celui-ci a préparé, et le Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers pour l'intérêt que ce dernier a porté à cette question. Le rapport a permis aux représentants de définir le sens exact des termes «langue de travail» et «langue officielle». Il serait utile néanmoins de connaître exactement le montant des dépenses supplémentaires qu'entraînerait l'adoption de l'espagnol comme langue de travail.

M. RODRIGUEZ FARRUCI (Uruguay) réitère les arguments dont il a déjà fait état au cours de séances antérieures au sujet de l'adoption de l'espagnol comme l'une des langues de travail et prie les représentants de se référer au rapport du Secrétaire général (A/C.5/237) qui fournit la réponse à certaines des questions que l'orateur avait posées. Il ressort de ce rapport que, quoique les nations de langue espagnole représentent un tiers des Nations Unies, il n'est pas possible de donner suite aux demandes de traduction en espagnol faites en vertu de l'article 51 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, étant donné qu'un grand nombre de documents attendent encore d'être traduits.

A ce propos, il attire l'attention sur le paragraphe 146 du deuxième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/598), où il est dit qu'une réduction de 225.000 dollars pourrait être apportée au budget de la division de traduction si le rendement par traducteur était accru. Il estime que la réduction prévue affecterait gravement la production des documents dans les langues de tra-

ments in the present working languages but also on the production of documents in Spanish. Translators were not machines turning out documents when a button was pressed. Translation called for great skill and application, and much care and time had to be taken in order to reproduce the correct meaning of the original document.

It had been stated that the adoption of Spanish as a working language would mean a large increase in the budget. How was it possible to determine the effect on the budget caused by the adoption of Spanish as a working language when it had not been possible to determine the cost of Spanish as an official language?

Referring to page 4 of the Secretary-General's report, Mr. Fabregat called attention to the great discrepancy between the number of documents translated into English and French and those translated into Spanish. In spite of the fact that there were four Spanish-speaking members of the Economic and Social Council, the official records of the Council were produced only in English and French. The documents of the Department of Economic Affairs, relating to such important questions as the study of inland transport in the Americas, were also translated into those two languages only. He asked why such important documents as those relating to social and economic questions were not translated into a language spoken in 18 Member States of the United Nations, many of which had contributed greatly to the study and solution of economic and social problems.

It could also be seen from page 21 (A/C.5/237) of the report that not one of the documents prepared by the Legal Department had been translated into Spanish.

The problem before the Committee was of such vital importance that it should not be considered from the budgetary point of view only. It was imperative that Spanish should be adopted as a working language.

In expressing his thanks to the Secretariat for the report it had prepared, Mr. Fabregat reserved the right to comment further on the matter should his point of view be contested.

Mr. Loro (Mexico) stated that his delegation would press for approval of the proposal to adopt Spanish as a working language of the United Nations at the present, and, if necessary, at subsequent sessions of the General Assembly, because it considered such a decision an act of

vail actuellement en usage, aussi bien que la production des documents en langue espagnole. Les traducteurs ne sont pas des machines! il ne suffit pas de presser un bouton pour obtenir un document traduit. La traduction demande beaucoup de savoir faire et d'application, beaucoup de soin et de temps, si l'on veut que le sens du document original soit rendu d'une façon satisfaisante.

On a dit que l'adoption de l'espagnol comme langue de travail demanderait un accroissement considérable des dépenses. Comment est-il possible de connaître les effets que produira sur le budget l'adoption de l'espagnol comme langue de travail, alors qu'il n'a pas été possible d'estimer les dépenses encourues par suite de l'adoption de l'espagnol comme langue officielle?

Se référant à la page 4 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/237) M. Rodríguez Fabregat attire l'attention sur la différence qui existe entre le nombre de documents traduits en anglais et en français et le nombre de documents traduits en espagnol. Bien que le Conseil économique et social comprenne quatre membres de langue espagnole, les documents officiels du Conseil ne sont publiés qu'en anglais et français. Les documents du Département des affaires économiques ayant trait à des questions aussi importantes que l'étude des transports intérieurs dans les deux Amériques ne sont traduits, eux aussi, qu'en anglais et en français. Il demande pourquoi des documents aussi importants que ceux qui ont trait aux questions économiques et sociales ne sont pas traduits dans une langue qui est celle de 18 États, Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont beaucoup ont contribué activement à l'étude des problèmes économiques et sociaux et ont aidé à en trouver la solution.

La page 21 du rapport (A/C.5/237) montre également qu'aucun des documents préparés par le Département juridique n'a été traduit en espagnol.

Le problème qui se pose au Comité est d'une telle importance qu'on ne saurait, pour le résoudre, se placer au seul point de vue budgétaire. Il est essentiel que l'espagnol soit adopté comme langue de travail.

En exprimant ses remerciements au Secrétariat pour le rapport qu'il a préparé, M. Rodríguez Fabregat se réserve le droit de présenter d'autres observations à ce sujet, au cas où ses vues soulèveraient des objections.

M. Loro (Mexique) déclare que sa délégation insistera, au cours de la présente session de l'Assemblée générale et, si besoin est, au cours des sessions suivantes, sur l'adoption de l'espagnol comme langue de travail; elle considère qu'une telle mesure serait un acte de justice. On

justice. The question should be studied from the political as well as from the budgetary and administrative points of view. If the Assembly accepted the principle of the sovereign equality of Member States, how could it, in all conscience, fail to take into account the desire of 18 nations, a considerable proportion of those States, to make Spanish a working language of the United Nations?

From the budgetary point of view, even assuming that the Secretary-General's estimates of additional expenditure were correct, the remaining Member States should agree to bear the cost in a spirit of goodwill and co-operation. That cost was not too great a burden to bear in order to give satisfaction to the fair request of 18 sovereign States.

Mr. Loyo appealed to the representatives of China and the USSR not to make their acceptance of the Philippine proposal conditional upon the inclusion of Chinese and Russian in the same category.

He invited the representatives of the United States of America, Canada and Haiti to demonstrate continental solidarity and their respect for the principles of the Charter by voting in favour of the Philippine proposal. Should the proposal fail to secure the necessary majority, Mr. Loyo assured the Committee that the friendship of the Latin American nations for the other Member States would in no way be impaired. The Mexican delegation would, however, continue to exert every effort to obtain the adoption of Spanish as a working language of the United Nations.

Mr. YOUNGER (United Kingdom) hoped that the Fifth Committee would not base its decision on considerations of a sentimental and academic nature. The adoption of Spanish as a working language was largely a budgetary and administrative problem. It was incorrect to assume that the ideal situation would be one in which there were as many working languages as possible. Not only would the expenditure be prohibitive but the effects on the organization of the Secretariat would be disastrous: the greater part of the staff would have to be recruited on the basis of linguistic qualifications. Furthermore, if Spanish were adopted as a working language, there seemed no logical reason why Russian and Chinese should not also be adopted. In view of the administrative and budgetary difficulties resulting from such a decision, the United Kingdom delegation would be obliged to vote against the Philippine proposal.

Mr. HSIA (China) agreed with the representative of the United Kingdom that it would be unfor-

devrait examiner cette question non seulement sous le rapport budgétaire et administratif, mais aussi du point de vue politique. Puisque l'Assemblée reconnaît le principe de l'égalité souveraine des États Membres, comment pourrait-elle, en toute conscience, ne pas tenir compte du désir qu'ont manifesté 18 de ces États, qui voudraient voir l'espagnol adopté comme langue de travail de l'Organisation?

Du point de vue budgétaire, en admettant que l'évaluation des dépenses supplémentaires établie par le Secrétaire général soit exacte, les États Membres qui ne sont pas directement intéressés devraient être prêts à contribuer à ces dépenses dans un esprit de collaboration amicale. Ce ne serait pas une charge trop lourde, puisqu'il s'agit de satisfaire à une demande légitime de 18 États souverains.

M. Loyo s'adresse au représentant de la Chine et à celui de l'URSS et les invite à soutenir la proposition des Philippines sans exiger pour cela que le chinois ou le russe soient rangés dans la même catégorie.

Il prie les représentants des États-Unis d'Amérique, du Canada et de Haïti de faire preuve de solidarité pan-américaine et de respect pour les principes de la Charte, en votant pour la proposition des Philippines. M. Loyo donne à la Commission l'assurance que, dans l'éventualité où cette proposition ne recueillerait pas la majorité requise, l'amitié des pays de l'Amérique latine envers les autres États-Membres n'en sera pas diminuée. La délégation du Mexique est néanmoins décidée à ne ménager aucun effort en vue d'obtenir l'adoption de l'espagnol comme langue de travail dans l'Organisation des Nations Unies.

M. YOUNGER (Royaume-Uni) espère que la Cinquième Commission ne fondera pas sa décision sur des considérations de nature sentimentale ou académique. L'adoption de l'espagnol comme langue de travail est une question de nature surtout budgétaire et administrative. Il serait erroné de croire que l'idéal est d'avoir autant de langues de travail que possible. Non seulement cela impliquerait un chiffre de dépenses prohibitif, mais encore le travail du Secrétariat s'en trouverait affecté d'une manière désastreuse: on devrait recruter la majorité du personnel sur la base des connaissances linguistiques. En outre, si l'on admettait l'espagnol comme langue de travail, il n'y aurait aucun obstacle logique à ce que l'on n'adoptât pas également le russe et le chinois. Étant donné les difficultés d'ordre administratif et budgétaire qu'entraînerait une telle décision, la délégation du Royaume-Uni se voit dans l'obligation de voter contre la proposition des Philippines.

M. HSIA (Chine) pense, avec le représentant des États-Unis, qu'il n'est pas indiqué de placer

fortunate to place the question on an emotional plane. The Chinese delegation had the highest regard and friendship for the countries of Latin America; however, all political, moral and emotional considerations had to be subordinated to the financial and administrative aspects of the problem because the competence of the Fifth Committee could be exercised only in that field.

Essentially the adoption of Spanish as a working language presented a practical administrative problem. There was already a considerable backlog of documents for translation and printing. The addition of a third working language would increase that burden still further. It had been the opinion of some representatives that it would be wiser to reduce the number of working languages; it had even been contemplated that within a decade there would be only one working language. The addition of another working language would mean considerable increase of work for the Secretariat and loss of time.

While he was in complete agreement with the representative of Mexico on the merits of Spanish and its importance as a world language, he could not, as a member of the Fifth Committee, be influenced by any considerations outside the scope of the financial and administrative aspects of the problem. Although he did not discount in any way the remarks of the representatives of the Latin-American nations, he would have to vote against the Philippine proposal.

Dr. MACHADO (Brazil) said that his country was proud of its membership in the community of Latin-American nations and while its language was Portuguese, that had never constituted a barrier to mutual understanding and co-operation.

The report of the Secretary-General (A/C.5/237) had not answered the basic question of the practical difference between the official and the working languages. It had been suggested that an amendment to rule 51 of the rules of procedure would be necessary to meet the requirements of the Spanish-speaking nations. In fact, however, no change was required in that rule; it had only to be fully implemented.

He agreed with the representative of China that some concessions had already been made to satisfy the needs of one-third of the Member States: simultaneous interpretation into Spanish had become regular practice although it actually went beyond the requirements of rules 45 and 46 of the rules of procedure.

Full compliance with rules 44 to 52 inclusive of the rules of procedure would remove all complaints, and the Brazilian delegation was

le débat sur le plan affectif. La délégation de la Chine est animée des sentiments de la plus haute estime et de la plus sincère amitié pour les pays de l'Amérique latine. Il faut néanmoins subordonner les considérations politiques, morales et sentimentales aux aspects financiers et administratifs de la question; car la compétence de la Cinquième Commission ne s'étend qu'à ce domaine.

L'adoption de l'espagnol comme langue de travail présente avant tout des difficultés pratiques d'ordre administratif. Une quantité considérable de documents attendent d'être traduits et imprimés. L'adoption d'une troisième langue de travail augmenterait encore ce fardeau. Certains représentants sont d'avis qu'il serait plus raisonnable de réduire le nombre des langues de travail; l'on a même songé à la possibilité d'utiliser, avant dix ans, une seule langue de travail. L'adoption d'une langue de travail supplémentaire entraînerait un gros surcroît de travail pour le Secrétariat, ainsi qu'une perte de temps considérable.

Le représentant de la Chine partage entièrement l'opinion du représentant du Mexique sur la valeur et l'importance mondiale de l'espagnol; il ne saurait toutefois se laisser influencer, en tant que membre de la Cinquième Commission, par des considérations étrangères à l'aspect financier et administratif de la question. Bien qu'il ne mésestime aucune des observations faites par les représentants des pays de l'Amérique latine, il se voit contraint de voter contre la proposition des Philippines.

M. MACHADO (Brésil) déclare que son pays est fier d'appartenir à la communauté des peuples de l'Amérique latine. Bien que la langue de son pays soit le portugais, cela n'a jamais constitué un obstacle à la compréhension réciproque et à la collaboration avec les autres pays du continent.

Le rapport du Secrétaire général (A/C.5/237) n'a pas fourni d'éclaircissements sur la différence qui existe en pratique entre les langues officielles et les langues de travail. On a laissé entendre que, pour satisfaire au désir des pays de langue espagnole, il faudrait amender l'article 51 du règlement intérieur. En réalité, il n'est point besoin de le faire; il suffit d'appliquer cet article à la lettre.

M. Machado pense, avec le représentant de la Chine, que l'on a déjà tenu compte, dans une certaine mesure, des besoins qu'éprouve un tiers des États Membres. L'interprétation simultanée est utilisée couramment pour l'espagnol et l'on est allé de la sorte au delà des prévisions des articles 45 et 46 du règlement intérieur.

Il n'y aurait plus de sujet de doléances si l'on s'en tenait strictement aux termes des articles 44 à 52 (inclus) du règlement intérieur. La délégation

prepared to exert every effort toward that end in order to give to Spanish, Chinese and Russian their fullest status as official languages of the United Nations.

Mr. HSIA (China) agreed with the representative of Brazil that individual requests should be made, in accordance with the rules of procedure, for the publication of specific documents in Spanish, Chinese and Russian. The Secretariat would certainly consider them favourably. They might even be referred to a special committee of the Secretariat established for that purpose.

While it was regrettable that important documents of the Economic and Social and Legal Departments had not appeared in all five languages, it had to be conceded that under the present system, official languages enjoyed almost as many privileges as the working languages.

Mr. JACKLIN (Union of South Africa) had much sympathy and respect for the efforts of the Spanish-speaking nations and had been much impressed by the fact that the International Labour Organization had accepted Spanish as a third working language. The problem had to be decided at the present stage, however, solely from a budgetary point of view, and the South African delegation would therefore have to vote against the adoption of Spanish as a working language.

Replying to the representative of China, Mr. MUÑOZ (Argentina) remarked that the rules of procedure had been drawn up before the system of simultaneous interpretation was in existence. Those rules therefore referred only to consecutive interpretation. The introduction of simultaneous interpretation represented a partial solution of the problem and could not be considered as a concession to the States speaking other than the two working languages.

The CHAIRMAN explained that the Philippine proposal for the adoption of Spanish as a working language had been put forward at the second session of the General Assembly and had been the basis of resolution 154 (II) which requested the Secretary-General to study all aspects of the problem and report to the third session. Hence there was now no concrete proposal before the Committee.

The Secretary-General had made his report (A/624) and supplemented it with replies to the specific questions put by the delegation of Uruguay (A/C.5/237). The Advisory Committee had then issued its third report (A/657) in which it concurred in the views expressed by

tion du Brésil fera tout son possible pour que l'espagnol, le chinois et le russe obtiennent le plein statut de langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

M. HSIA (Chine) partage les vues du représentant du Brésil selon lequel les demandes en vue de la publication de certains documents en espagnol, en chinois ou en russe devraient être formulées séparément, conformément au règlement intérieur. Le Secrétariat ne manquera pas d'examiner ces demandes avec bienveillance. Ces demandes pourraient même être transmises à un comité spécial du Secrétariat que l'on créerait à cette fin.

Bien qu'il soit regrettable que des documents importants du Département juridique, du Département des affaires sociales et du Département des affaires économiques n'aient pas été publiés dans les cinq langues officielles, il faut reconnaître que, dans le système actuel, ces cinq langues sont traitées à peu près comme des langues de travail.

M. JACKLIN (Union Sud-Africaine) a suivi avec beaucoup de sympathie et de respect les efforts des nations de langue espagnole; il a été très impressionné par le fait que l'Organisation internationale du Travail ait accepté l'espagnol comme troisième langue de travail. Pour l'instant, le problème ne doit cependant être considéré que du point de vue budgétaire, et la délégation de l'Afrique du Sud se voit donc dans l'obligation de voter contre l'adoption de l'espagnol comme langue de travail.

En réponse au représentant de la Chine, M. MUÑOZ (Argentine) fait observer que le règlement intérieur a été élaboré avant l'adoption du système d'interprétation simultanée. Ce règlement ne concerne donc que l'interprétation consécutive. L'introduction de l'interprétation simultanée est une solution partielle du problème et ne doit pas être considérée comme une concession aux nations parlant des langues autres que les deux langues de travail.

Le PRÉSIDENT explique que la proposition des Philippines relative à l'adoption de l'espagnol comme langue de travail a été présentée au cours de la seconde session de l'Assemblée générale et qu'elle a donné lieu à la résolution 154 (II), qui invite le Secrétaire général à étudier tous les aspects de la proposition et à faire un rapport à la troisième session de l'Assemblée générale. Par conséquent, la Commission n'est saisie à l'heure actuelle d'aucune proposition concrète.

Le Secrétaire général a fait son rapport (A/624) et il l'a complété en répondant aux questions particulières soulevées par la délégation de l'Uruguay (A/C.5/237). Le Comité consultatif a ensuite soumis son troisième rapport (A/657), dans lequel il précise qu'il partage les vues expri-

the Secretary-General and endorsed the opinion that «in the present circumstances of financial stringency, it would not be advisable to impose upon the Members of the United Nations the additional burden which the adoption of this proposal would represent.» The Committee could either approve or disapprove the Advisory Committee's report, or it could vote on the principle of adopting Spanish as a working language of the General Assembly.

Mr. CONSTANTINO (Philippines) noted that, while the Committee might vote on the principle, resolution 154 (II) merely required it to transmit the report of the Secretary-General to the General Assembly; it had no jurisdiction to decide the matter at the present stage.

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) agreed that the Committee should vote on the report of the Advisory Committee (A/657). If the Advisory Committee's recommendation were rejected, it could later vote on the principle of adopting Spanish as one of the working languages.

At the request of the representatives of Mexico and Chile, *the vote was taken by roll-call as follows.*

In favour : Australia, Belgium, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Canada, China, Denmark, France, India, Netherlands, New Zealand, Norway, Pakistan, Poland, Sweden, Turkey, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of South Africa, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America, Yugoslavia.

Against : Argentina, Bolivia, Chile, Colombia, Costa Rica, Cuba, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, Haiti, Honduras, Mexico, Nicaragua, Panama, Peru, Philippines, Saudi Arabia, Syria, Uruguay, Venezuela.

Abstaining : Afghanistan, Brasil, Burma, Ethiopia, Greece.

The Advisory Committee's report was adopted by 21 votes to 20, with 5 abstentions.

Mr. RODRIGUEZ FABREGAT (Uruguay) did not consider the vote as final. Many questions had been raised which were not contained in the Advisory Committee's recommendation against the adoption of Spanish as a working language on budgetary grounds. The matter of Spanish as an official language, for instance, had not been settled by the vote. The whole question must still be reconsidered by the Assembly, and the

mées par le Secrétaire général; le Comité estime comme ce dernier, qu'«étant donné les difficultés financières actuelles, il ne serait pas souhaitable d'imposer aux membres des Nations Unies les nouvelles charges qui découleraient de l'adoption de cette proposition». La Commission peut approuver ou désapprouver le rapport du Comité consultatif; elle peut également se prononcer sur le principe de l'adoption de l'espagnol comme langue de travail de l'Assemblée générale.

M. CONSTANTINO (Philippines) remarque que la Commission pourrait certes, voter sur cette question de principe, mais que d'après la résolution 154 (II) elle doit simplement transmettre le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale; la Commission n'a pas qualité pour résoudre la question à l'heure actuelle.

M. ROSCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) est également d'avis que la Commission devrait mettre aux voix le rapport du Comité consultatif (A/657). Si la recommandation du Comité consultatif était rejetée, la Commission pourrait voter par la suite sur le principe de l'adoption de l'espagnol en tant que langue de travail.

A la demande des représentants du Mexique et du Chili, *il est procédé au vote par appel nominal.*

Votent pour : Australie, Belgique, RSS de Biélorussie, Canada, Chine, Danemark, France, Inde, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Pologne, Suède, Turquie, RSS d'Ukraine, Union Sud-Africaine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

Votent contre : Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa-Rica, Cuba, République Dominicaine, Équateur, Égypte, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Philippines, Arabie Saoudite, Syrie, Uruguay, Venezuela.

S'abstiennent : Afghanistan, Brésil, Birmanie, Éthiopie, Grèce.

Par 21 voix contre 20, avec 5 abstentions, le rapport du Comité consultatif est adopté.

M. RODRIGUEZ FABREGAT (Uruguay) ne considère pas le vote comme définitif. Les membres de la Commission ont soulevé de nombreuses questions qui n'avaient pas été mentionnées dans la recommandation du Comité consultatif selon laquelle il n'y a pas lieu d'adopter l'espagnol comme langue de travail, et cela pour des raisons budgétaires. Ainsi la position de l'espagnol comme langue officielle n'a pas été déterminée

Uruguayan delegation reserved the right to raise it again on a point of order.

The CHAIRMAN observed that, under rule 112, the item of the Fifth Committee's agenda upon which a vote had just been taken could not be reconsidered except by the decision of two-thirds of the members. Further opportunity for discussion of the status of Spanish as an official language would, however, arise in connexion with the budget estimates for the Department of Conference and General Services.

The meeting rose at 6.10 p.m.

HUNDRED AND THIRTY-EIGHTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Thursday, 21 October 1948, at 10.30 a.m.*

Chairman : Mr. L. Dana WILGESS (Canada).

63. Continuation of the consideration of the proposal for the adoption of Spanish as one of the working languages : Secretary-General's report (A/624, A/657)

Mr. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay), speaking on a point of order, stated that in his opinion the question of adopting Spanish as a working language had not been definitely settled at the previous meeting. It was, in fact, closely related to the budget estimates for the Department of Conference and General Services, and the resolution which had been adopted by the Committee might well not be decisive, because in the last resort it was the Assembly's decision that was final. He thought that they might recommend the General Assembly to ask the Secretariat for a report giving the figures which had not been exactly fixed during the debate.

The Uruguayan representative considered it difficult to settle such an important problem so hurriedly, and stated that he would submit to the Chairman a proposal for the use of Spanish as an official language, without prejudice to the right which he reserved to raise that question at the General Assembly.

The CHAIRMAN declared that the question of the adoption of Spanish as a working language had been settled, and that, in accordance with rule 112 of the rules of procedure, it could

par ce vote. L'ensemble de la question doit être examinée par l'Assemblée, et la délégation de l'Uruguay se réserve le droit de la soulever à nouveau sur une motion d'ordre.

Le PRÉSIDENT fait observer que d'après l'article 112 du règlement intérieur, le point de l'ordre du jour de la Cinquième Commission qui vient d'être mis aux voix ne peut être examiné à nouveau, à moins que la Commission n'en décide ainsi à la majorité des deux tiers. Cependant, les membres de la Commission auront l'occasion de discuter la question du statut de l'espagnol en tant que langue officielle lors de l'examen des prévisions de dépenses pour le Département des conférences et services généraux.

La séance est levée à 18 h. 10.

CENT-TRENTE-HUITIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le jeudi 21 octobre 1948, à 10 h. 30.*

Président : M. L. Dana WILGESS (Canada).

63. Suite de l'examen de la proposition d'adoption de l'espagnol comme l'une des langues de travail : rapport du Secrétaire général (A/624, A/657)

M. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay), prenant la parole sur une motion d'ordre, déclare qu'à son avis la question de l'adoption de l'espagnol comme l'une des langues de travail n'a pas été définitivement tranchée au cours de la séance précédente. En effet, elle a des rapports étroits avec les prévisions budgétaires du Département des conférences et services généraux et la résolution qu'a adoptée la Commission peut très bien ne pas être décisive puisque, en dernier ressort, l'Assemblée est souveraine. Il pense que l'on pourrait recommander à l'Assemblée générale de demander au Secréariat un rapport précisant les chiffres qui n'ont pas été exactement déterminés pendant le débat.

Le représentant de l'Uruguay juge difficile de trancher aussi hâtivement un problème aussi important et il déclare qu'il soumettra au Président une proposition relative à l'emploi de l'espagnol comme langue officielle, ceci sans préjudice du droit qu'il se réserve de soulever cette question devant l'Assemblée générale.

Le PRÉSIDENT déclare que la question de l'adoption de l'espagnol comme langue de travail a été tranchée et que, conformément à l'article 112 du règlement intérieur, elle ne pourra être remise